

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



DÉC / JANV / FÉV 2025

SOMMAIRE

Infos Mairie.....	P. 2
La Vie des Commissions.....	P. 8
À l'école du Tilleul.....	P. 15
Le Dossier	P. 16
La Vie Associative.....	P. 18
Infos Générales.....	P. 23
À vos Agendas.....	P. 24



Marché de Noël
à St Aupre
Samedi 14 décembre 2024

Artisans d'art - Commerçants - Producteurs locaux
Petite restauration sur place : tartiflette, huîtres, escargots, ...
Buvette du Foyer Sully : Vin chaud, bières de Noël, ...
Les jeux de l'AEJ et leurs crêpes, gaufres, ...

Concert 18h
Eglise de St Aupre
Chants et polyphonies Corses
avec VERCORSICA
Sous la direction de Joël Truffa

6€
Gratuit pour les - 12 ans

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 16 janvier au 15 février 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement
de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire demain !**
Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

TOUTES LES DERNIÈRES INFOS !

- Site internet : www.st-aupre.fr
- appli mobile POLITEIA



Saint-Aupre en direct sur votre mobile !

INFOS MAIRIE



Le mot du Maire

Chères Santaupriennes,
Chers Santaupriens,

Le temps file à une vitesse folle, et chaque jour qui passe me rappelle à quel point il est précieux de vivre dans une commune où le charme, l'authenticité et la tranquillité prévalent.

Dans notre belle commune, nous avons la chance de bénéficier d'un environnement préservé, propice à la convivialité et à la joie de vivre. Aussi, je suis plutôt satisfait que nous ayons pu, tout au long de l'année, œuvrer avec nos agents afin d'améliorer et de préserver cette qualité de vie.

Cependant, il n'est pas toujours facile de faire entendre la voix des petites communes. Trop souvent, nous sommes pointées du doigt pour nos dépenses, alors que nous veillons scrupuleusement à gérer nos finances de manière responsable et transparente. Je ne suis pas une élite des finances, d'analyse financière, mais certains élus sur le plan national devraient au moins avoir la décence de reconnaître leur incompétence en la matière. Je crains tout simplement qu'un jour, maintenir l'existant sera une belle performance tant la gestion d'une mairie est compliquée et le futur incertain.

Le projet de loi de finances 2025 prévoit 10 milliards d'euros de restrictions imposées aux collectivités locales, ce qui impactera l'investissement et le financement des services à la population. Le maintien des équilibres financiers est fortement exposé. À notre échelon, nous pouvons nous féliciter du soutien du Département de l'Isère et de la Communauté d'Agglomération qui nous permettent la réalisation de certains projets.

Nous assistons à un climat politique national souvent déconcertant, où les préoccupations locales semblent se perdre dans une scène nationale et internationale déplorables. Quelle image pour notre jeunesse !

Malgré cela, je demeure optimiste et fier de notre engagement collectif pour le bien-être de chacun. En tant que maire, je suis convaincu que c'est dans l'unité, la solidarité et la préservation de nos valeurs locales que nous continuerons à construire un avenir serein pour notre commune.

Ensemble, continuons à profiter de la chance d'habiter un endroit unique, un véritable havre de paix.

Sachez que les élus, les agents poursuivent leurs tâches et vous souhaitent ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025 !

Votre Maire, Patrick Buisson



**Meilleurs
Vœux**

2025



M. LE MAIRE, PATRICK BUISSON
ET LE CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-AUPRE

vous invitent à la

**CÉRÉMONIE
DES VŒUX**

**Samedi 11 janvier 2025
11h - salle du Tilleul**

Mairie - 72 route du Champtoraz, 38960 Saint-Aupre
accueil@st-aupre.fr - 04 76 06 01 06



**Nous souhaitons la bienvenue
à**

**Nathan DRAYE né le 07 octobre
- Les Vials -**



**Toutes nos condoléances
à la famille, aux amis, de**

**Patrice ODDOS
Décédé le 03 octobre 2024**

**Fabrice PRAT
Décédé le 1er novembre 2024**

**Jean-Pierre DUTHER
Décédé le 12 novembre 2024**

INFOS MAIRIE

 **Recensement
de la population 2025**

Du 16 janvier au 15 février 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du **16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité

Un seul site : www.le-recensement-et-moi.fr

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Qu'est-ce que le Recensement de la Population ?

En ce début d'année 2025, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et les habitants seront recensés **à partir du 16 janvier 2025 et jusqu'au 15 février 2025.**

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y seront indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Privilégiez le recensement par internet !

Vous serez directement guidé vers les rubriques vous concernant.

Pas de papier à remettre à nos agents, donc vous ne serez pas dérangé par une 2ème visite.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur à votre demande.

Nous vous rappelons que le **recensement** est **obligatoire et confidentiel.**

Un poste informatique sera mis à votre disposition à l'accueil de la mairie afin d'effectuer votre déclaration par internet : lundi 16h-19h - mardi et jeudi 13h30-17h45

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 17 janvier, contactez la commune au 04 76 06 01 06.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, et sur les logements, etc...

Nos 2 agents recenseurs recrutés par la commune :



Marie-Claude DREVETON



Jean-Paul BERNARD

Réservez-leur un bon accueil !

Les agents recenseurs sont encadrés par **la loi** et sont nommés par arrêté du Maire.

Ils sont soumis au **secret professionnel** et sont munis d'**une carte d'agent recenseur.**

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1- **Déterminer la participation de l'État et des structures départementales au budget** de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2- **Définir le nombre d'élus au Conseil Municipal**, le mode de scrutin, etc...
- 3- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces et de logements.

Pour toutes informations concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Nelly Gibert, coordonnatrice communale en mairie au 04 76 06 01 06 ou par mail accueil@st-aupre.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population : rendez-vous sur le site

www.le-recensement-et-moi.fr

Cérémonie du 11 Novembre en images

À Saint-Aupre le Haut



M. Julien Polat, conseiller départemental, représentant le Président du Département, M. Jean-Pierre Barbier



Patrick Buisson, Maire et Véronique Bally, Première Adjointe

À Saint-Aupre le Bas



Les élèves de l'école du Tilleul



Le 7^e bataillon des chasseurs alpins



Bernard Billon-Pierron, Président de la FNACA, les fidèles porte-drapeaux et les pompiers



Amédée Sollier, maître des cérémonies militaires à Saint-Aupre et Timéo à la trompette

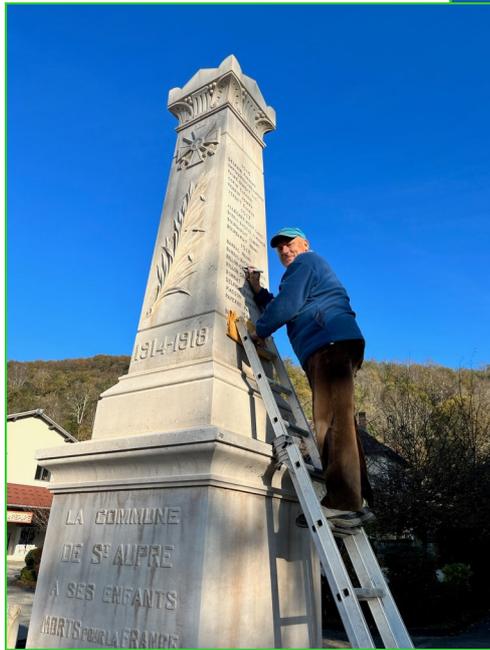
Rechampissage des inscriptions du Monument aux Morts

Un grand merci à Maurice Delphin, conseiller municipal pour tout le temps passé à effectuer ce travail minutieux et précis pour remettre à neuf les inscriptions du monument aux Morts de la commune.

Tout était fin prêt pour la Cérémonie du 11 novembre.

Qu'est-ce que le rechampissage ?

Le rechampissage est une technique couramment utilisée pour rénovier les gravures sur la pierre tombale. Cela consiste à enlever les restes de peinture, à nettoyer la surface, puis à repeindre la gravure. C'est un travail minutieux qui nécessite une grande précision pour ne pas dépasser les zones concernées.



Congrès des Parcs Naturels de France

La Fédération des Parcs, son réseau et ses partenaires se sont réunis pendant 3 jours en octobre dernier dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée pour le Congrès des Parcs.

Évènement marquant de la vie du réseau des Parcs, Le Congrès qui se tient tous les deux ans (depuis 2014) dans un Parc différent, rassemble les élus, partenaires et techniciens régionaux et nationaux



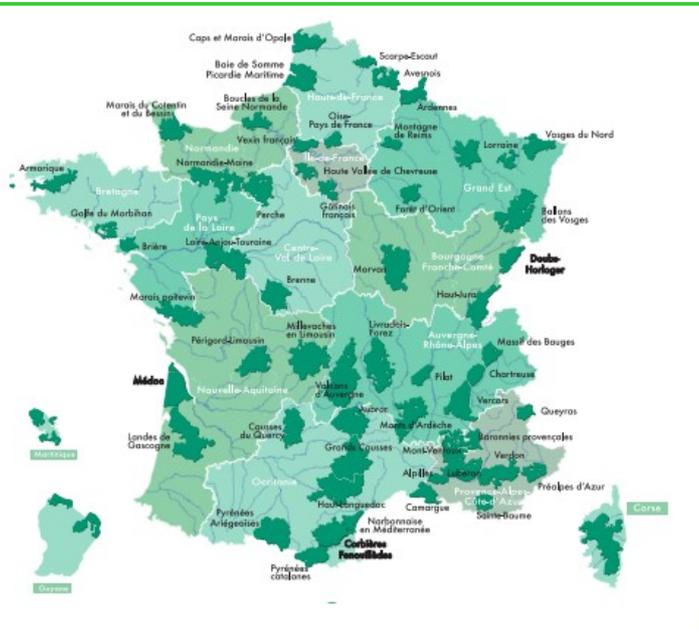
Un millier de personnes travaillent ainsi durant 3 jours autour d'un thème d'actualité et prospectif. Cet évènement est structuré autour de forums et d'ateliers déclinant le thème principal, d'un marché aux initiatives des Parcs, de circuits de découverte du territoire et des actions du Parc hôte. Il donne aussi l'occasion au ministre en charge de l'environnement, voire à d'autres ministres, d'exprimer leur vision des Parcs naturels régionaux.

Maurice Delphin, conseiller municipal de Saint-Aupre, conseiller délégué et membre du conseil d'administration du Parc Naturel Régional de Chartreuse, a assisté au Congrès pour représenter le Parc Naturel Régional de Chartreuse et notre commune. Il faisait partie des 9 personnes de la délégation du Parc de Chartreuse.



UN RÉSEAU DYNAMIQUE DE 58 PARCS

Il représente plus de **4 900** communes, **4,4 millions** d'habitants et plus de **9,5 millions** d'hectares, soit plus de **19%** du territoire.





Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement **fermé** :

- ◆ Mardi 24 décembre
- ◆ Jeudi 26 décembre
- ◆ Mardi 31 décembre

Bonnes fêtes de fin d'année !

Fermeture hivernale des toilettes publiques de l'église

Par arrêté municipal les toilettes publiques de l'église sont fermées du 1er novembre au 1er mars.

Ci-dessous la photo des toilettes rénovées cette année (cf. article du précédent bulletin concernant les travaux de rénovation).



Décoration centre village

Comme tous les ans, nous vous proposons de nous retrouver sous le préau devant l'école :

Samedi 7 décembre à partir de 9h30 pour installer les décorations de Noël.

Petits et grands sont les bienvenus pour partager ce moment festif, que nous clôturerons par un moment convivial autour d'une boisson chaude.



Venez découvrir la crèche à l'église de Saint-Aupre

Laissons-nous émerveiller par l'atmosphère qui se dégage de la crèche traditionnelle.

Des amateurs ont préparé cette crèche qui attend votre visite.

La visiter et la contempler participent à la joie des fêtes de Noël.

Elle sera visible tous les jours, **du 8 décembre 2024 au 31 janvier 2025, de 10h à 17h30.**



LA VIE DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE



Dimanche 12 janvier 2025

C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons pour ce rendez-vous traditionnel le 12 janvier prochain dans la salle du Tilleul.

Le repas est réservé aux saintaupriens de 65 ans et plus.

Nous vous rappelons que :

- ♦ il est gratuit pour les 70 ans et plus
- ♦ une participation de 18€ est demandée aux personnes âgées de 65 à 69 ans.
- ♦ les accompagnants/conjoints ne résidant pas sur la commune (ou âgés de moins de 65 ans) sont les bienvenus moyennant une contribution de 28€.

La CCAS offre un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus ne souhaitant pas venir au repas.

Comme chaque année, pour nous faire part de votre décision (colis ou repas ?), les membres de la commission sont allés à la rencontre de chacun.

Merci pour votre accueil !



Attention !

L'inscription au repas (ou colis) est obligatoire !

En cas d'absence lors de notre passage, un flyer a été déposé dans votre boîte aux lettres : il vous permet de nous faire part de votre décision (tél mairie : **04 76 06 01 06** ou **réfèrent CCAS**).

Les animations de la CCAS



C'était le 12 octobre dernier...

C'est avec plaisir que nous avons accueilli nos aînés ce samedi 12 octobre pour une nouvelle après-midi chaleureuse autour de quelques pâtisseries et boissons appropriées.

Nous étions une quarantaine à participer à cette belle après-midi placée sous le signe de la convivialité : discussions, bonne humeur, jeux de cartes ou de société ont étayé ces quelques agréables heures passées ensemble.

Merci pour votre présence, pour ce beau moment de partage...





Mutuelle Communale nouvelle permanence



M. Falconnet, représentant de Mutualp sur notre secteur assurera une nouvelle permanence :
Mardi 4 février 2025 dans la salle du Conseil - Inscription préalable obligatoire

Nous vous rappelons

- que vous pouvez contacter M. Falconnet soit par téléphone -06-16-24-92-28- soit par mail : gilles.falconnet@mutualp.fr ;
- qu'il est nécessaire de s'inscrire à une permanence pour être reçu par M. Falconnet : cette inscription se fait directement auprès de lui et en aucun cas auprès de la mairie.



Pour rappel, vous trouverez dans ce lieu de ressources pour aidants (Campus La Brunerie, Voiron) :

- **Un accueil libre d'accès** les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h pour échanger, être informé, prendre un petit moment de détente.

- **Des entretiens personnalisés sur rendez-vous** avec la coordinatrice du lieu ressources pour vous permettre de repérer et évaluer vos besoins, pour anticiper les situations de rupture/d'épuisement et suivi. Lors de ces entretiens, l'accueil de votre proche peut être assuré par notre animatrice.

- **Des ateliers de bonnes pratiques et des temps de formation.**

Premier atelier : « Prendre soin de son proche dans sa perte d'autonomie physique et préserver son dos » (sur rendez-vous).

Service + :

- **Vous ne pouvez pas laisser votre proche pour venir ?**

Venez avec lui ! Il sera accueilli par l'animatrice d'Innovadom pendant que vous vous entretenez tranquillement avec la coordinatrice d'En Tandem !

- **Vous n'êtes pas disponible avant 18 h pour venir ?**

Contactez la coordinatrice pour un RDV en dehors des horaires de bureau !

- **Vous avez des difficultés de mobilité ?**

La coordinatrice se déplace sur des points relais + proches de chez vous.

Pour plus de renseignements ou prendre rendez-vous avec Mme Katy Tari, coordinatrice :

Tel : 07 64 81 02 17 /

mail : innovadom@paysvoironnais.com

Depuis quelques mois, un lieu de ressources, nommé « En Tandem » a été mis en place par Innovadom sur le campus de la Brunerie à Voiron, pour accompagner les aidants confrontés à la perte d'autonomie d'un proche. Il s'agit d'un espace de soutien, d'informations et d'échanges dédié aux proches aidants de personnes de plus de 60 ans.

Ce lieu de ressources pour les proches aidants met en place le projet

**« Prendre soin de soi
pour mieux prendre soin des autres »**

Son but est de soutenir les aidants en leur proposant des ateliers itinérants sur les thèmes du « bien-être » (yoga, psychologie positive, chant...) et/ou de la « santé » (prendre soin de son dos, comprendre et prévenir la chute...).

Ils débuteront en mars 2025.

Avec 2 autres communes du Pays Voironnais (Chirens, Montferrat), **la commune de Saint-Aupre s'est associée à ce projet en tant que « commune d'accueil » pour des ateliers.**

Nous vous tiendrons informés de leur fréquence et de leur thématique dès que nous en aurons connaissance (prochain bulletin municipal vraisemblablement).

En tandem  **L'espace d'accueil des aidants**

L'École du Tilleul prépare déjà sa rentrée !

Afin de préparer la rentrée 2025-2026, nous avons besoin de connaître le nombre d'enfants qui seront accueillis dans l'école au mois de septembre. Les chiffres seront envoyés à l'inspection académique et permettront de déterminer le nombre de classes de l'école.



**Votre enfant a 3 ans en 2025,
ou**

Vous vous installez sur la commune et avez un enfant en âge d'être scolarisé à l'école du Tilleul ?

Nous vous remercions d'en informer la mairie par mail : **accueil@st-aupre.fr** en indiquant simplement son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse et la classe qu'il intégrera.

Un simple coup de téléphone peut également suffire : **04 76 06 01 06.**

Merci !

« Au plaisir des histoires » avec la bibliothèque de Saint-Etienne de Crossey

Depuis mi-novembre, Aude Mestrel, bibliothécaire et médiatrice culturelle à la mairie de Saint-Etienne de Crossey, intervient à Saint-Aupre le mardi soir sur le temps périscolaire avec Lucie, bénévole de la bibliothèque. Elles proposent aux enfants de partir en voyage en Amérique du Nord, à partir d'une histoire et d'une activité manuelle.

Jusqu'à présent, les enfants sont allés au Mexique pour El dia de los muertos (dessin d'un crâne coloré), ils ont rencontré les Indiens d'Amérique du Nord et fabriqué des têtes de Totem (cf photos) après un petit tour à New-York pour voir la statue de la Liberté (création d'une flamme et d'une couronne).

Les ateliers reprendront en janvier et en février pour un voyage en Amérique du Sud.



Un contact a été pris avec le REPère pour organiser une exposition de tous les travaux des enfants pour les vacances de février.

Frelons asiatiques : Agissons ensemble !

Cet automne, les saintaupriens ont été nombreux à signaler les nids de frelons bien visibles surtout quand les arbres perdent leurs feuilles. Cet insecte suscite beaucoup d'inquiétude.

Il y a de quoi car ces insectes prolifèrent de façon impressionnante. Ils sont surtout dangereux pour les abeilles qu'ils attaquent dès le début de l'été et d'un voisinage peu agréable pour les humains envers qui ils ne sont en principe pas agressifs.

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par le Groupement Défense Sanitaire (GDS), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Il finance les interventions de professionnels dans ces actions pour le domaine public. À noter toutefois que pour 2024, ce budget est épuisé.

Lorsque le nid est situé dans le domaine privé d'un particulier, le coût de la destruction du nid est à la charge du particulier.

La commune n'a ni le pouvoir ni les moyens d'agir chez les particuliers.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un nid de frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNEZ SA PRÉSENCE !**

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Création Graphique : Béatrice 06 89 06 52 83 - Impression : ESPRIT COM - Ne pas jeter sur la voie publique

Agissons ensemble

La municipalité va installer des pièges et les entretenir à partir du mois de février, aux endroits présentant un risque pour le public : écoles, places publiques, bâtiments administratifs, city park etc.

Vous pouvez en installer chez vous, si vous le souhaitez. Toutefois, il est important de « surveiller » leur fonctionnement. Il s'agit de réguler les frelons mais pas de détruire les autres insectes. Si votre piège ne capture pas de frelons au bout de quelques jours, il faut le changer de place.

Comment positionner le piège ?

1. Au soleil pour que l'appât chauffe et émette des odeurs qui attirent les frelons asiatiques.
2. Au printemps. A proximité des fleurs. Déplacez vos pièges selon la floraison.
3. Début d'automne. Près ou dans votre rucher. Le frelon a besoin de protéines et les abeilles sont une source intéressante.

Quels attractifs faut-il mettre dans les pièges ?

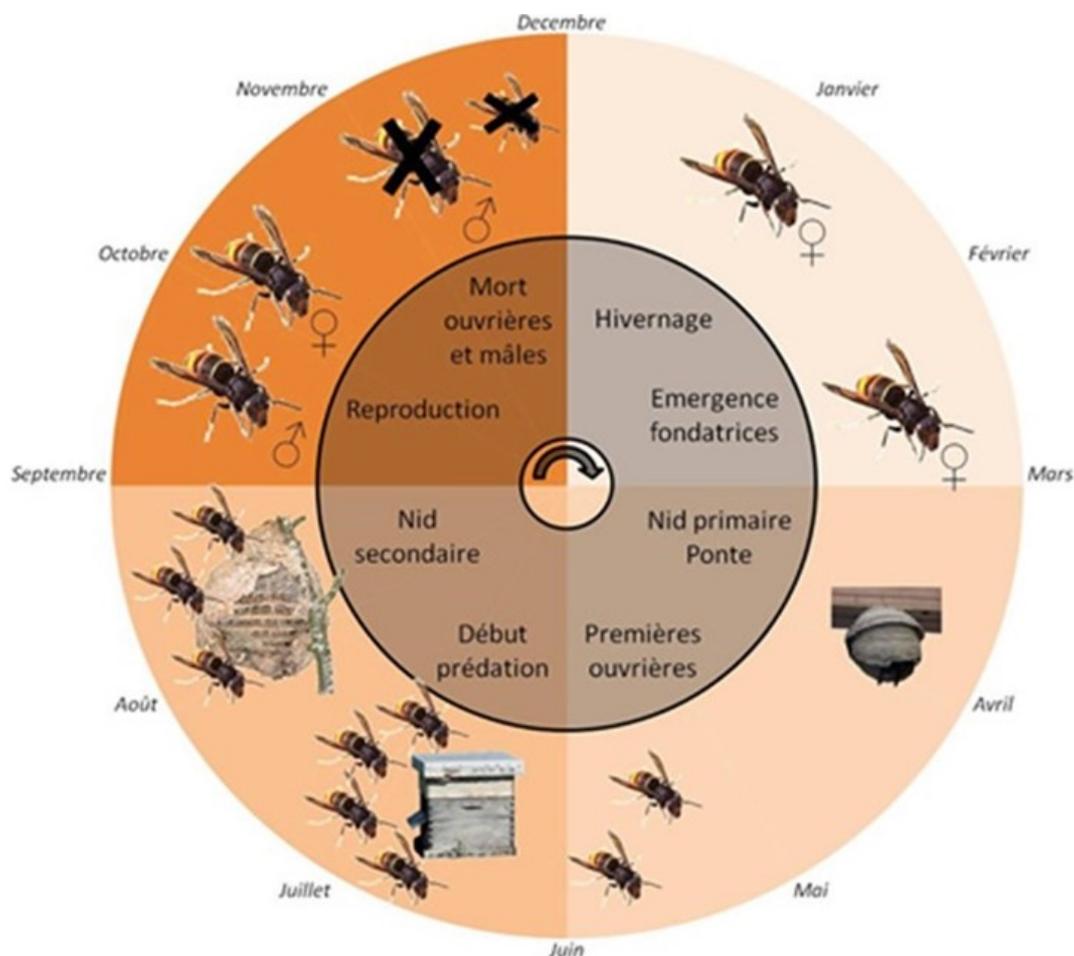
Vous pouvez utiliser des liquides tout prêts achetés dans le commerce mais vous pouvez aussi préparer des mélanges sucrés tels qu'un mélange de 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de fruits rouges et 1/3 de vin blanc pour repousser les abeilles.

- **Mars, avril et mai** : Utilisez tout sirop très sucré, sucre de canne, etc..
- **Juin, juillet, août et septembre** : Les pièges à protéines, avec du pâté pour chat au saumon, des restes de poissons crus, des crevettes, etc... visent à limiter la pression des ouvrières sur les ruches. Mais il est essentiel de piéger aussi « au sucre » pour réduire le nombre de reines fondatrices.
- **Octobre, novembre et décembre** : Utilisez du sucre ou du miel.

Un frelon asiatique piégé entre la mi-février et la mi-mai est sûrement une reine. Si les premières ouvrières ne sont pas nées, le nid ne se développe pas. Vous évitez ainsi que des milliers de frelons naissent dans un nid qui aurait atteint un mètre de diamètre.

Pour se procurer des pièges ou obtenir des informations, rendez vous sur www.frelonsasiatiques.fr ou www.apiculteur.net

La Commission Environnement



Cycle de vie de *Vespa velutina*. © K. Monceau. D. Thiéry. Inra. Save.

Aménagement de la route de la Maladière

Les commissions municipales Environnement et Voirie travaillent sur l'aménagement de la route de la Maladière.

Cette voie communale relie le bourg de Saint-Aupre à Saint-Etienne de Crossey. Des dispositifs de comptage et de mesures de vitesse ont été mis en œuvre sur une période de 15 jours avec le concours du Pays Voironnais.

Nous avons donc pu constater qu'elle est fréquentée par :

- des véhicules motorisés
- Des 2 roues, loisirs et trajets utilitaires.
- Des piétons : promeneurs, sportifs,
- des cavaliers

NB : ces deux dernières catégories ne sont pas prises en compte dans le comptage.

La moyenne journalière est de 161 passages dont 5 de camions ou véhicules avec remorque. À noter qu'on observe plus de fréquentation dans le sens Crossey/Saint-Aupre (91/jour) que dans l'autre sens (70/jour).

Les mesures de vitesse montre que 1% des véhicules sont en excès de vitesse sur cette zone limitée à 50 km/h.

Le secteur traversé est reconnu comme corridor écologique essentiel du fait de la proximité de l'espace naturel sensible du Marais des Mairies. C'est une zone vitale pour la petite faune (amphibiens, insectes, oiseaux) et pour les mammifères comme les sangliers, chevreuils, renards, blaireaux, martres qui sont fréquemment observés, ainsi que tous les mustélidés et rongeurs tels que les écureuils, hermines, putois, campagnols...

Depuis 7 ans, cette route est interdite par arrêté municipal à toute circulation la nuit entre début février et fin mars afin de protéger la migration de reproduction des amphibiens (salamandres, crapauds, tritons, grenouilles) et fermée selon certaines nécessité temporaires (déneigement, manifestations au village, chutes d'arbres ou de rochers...).

Afin de renforcer les mesures de protection de la biodiversité et de sauvegarde de notre patrimoine naturel, le conseil municipal envisage donc de réaliser quelques aménagements :

- Une signalétique formalisant le caractère partagé de cette route et la présence des usagers « mode doux » : piétons, cyclistes, cavaliers.
- L'installation de dispositifs obligeant à respecter les périodes de fermeture : des barrières pivotantes aux deux extrémités de la route.

La mise en œuvre de ces barrières pivotantes nécessite de mettre en place une organisation spécifique afin d'ouvrir et de fermer la route notamment pendant la période de migration des amphibiens en février mars.



Cette tâche ne peut pas incomber totalement à nos services techniques et impose d'impliquer quelques bonnes volontés pour le fonctionnement de cette organisation.

Concrètement, il s'agit de trouver chaque jour 2 personnes sur une période entre mi-février et mi-mars, pendant ¼ d'heure.

Chacun pourra s'inscrire sur un agenda en ligne.

Nous vous proposons donc de répondre au sondage suivant et de le retourner à la mairie :



Ou par internet via le qr code

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

Nom..... Prénom
 Adresse mail :
 Commune.....

Je suis prêt à participer aux tâches d'ouverture et de fermeture de la route de la Maladière.

À quel moment ?

- Le matin 8h à la Maladière
- Le matin 8h au village
- Le soir 19h au village
- Le soir 19h à la Maladière

Quelle fréquence ? (*raier les mentions inutiles*)

- lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi
 - samedi – dimanche - occasionnellement

Salle des Associations et salle du personnel

Au cours des vacances d'automne, les salles des Associations et du personnel se sont refait une petite beauté.

Les travaux entrepris ont été la mise en place d'un faux plafond et le changement de l'éclairage avec l'installation de luminaires à LED, la réalisation des peintures de la montée des escaliers et de la salle des Associations.

Ces travaux ont pu être effectués grâce à la subvention du fonds de concours aux petites communes du Pays Voironnais.



La salle du personnel

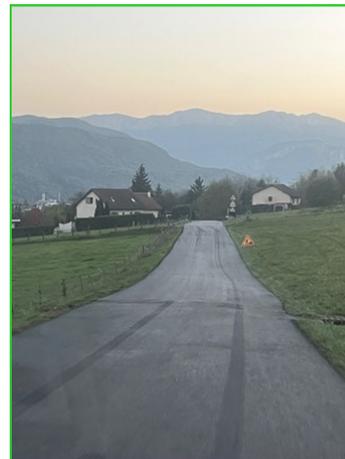


La salle des Associations

Chicanes à la Rossetière

Suite à la création de deux cheminements piétons aux deux extrémités du hameau de "La Rossetière", la municipalité avec l'aide du service aménagement opérationnel du Pays Voironnais et la validation du Département (route départementale 49) a mis en place deux chicanes.

Cette aménagement a pour but de faire réduire la vitesse des automobilistes et de protéger les piétons.



COMMISSION URBANISME



N'oubliez pas !

Le registre de concertation est toujours ouvert en mairie et vous pouvez y déposer vos demandes et remarques.

Tous les éléments concernant l'élaboration de notre PLU sont consultables sur le site de la commune et en mairie.



Vous avez un projet d'urbanisme ? L'architecte conseil de la commune assure des permanences le 2ème mercredi de chaque mois à la mairie de Saint-Aupre.

Uniquement sur RDV auprès de la mairie : 04 76 06 01 06

Prochaines permanences :

- mercredi 11 décembre
- mercredi 08 janvier 2025
- mercredi 12 février 2025

Ces RDV sont GRATUITS (rdv à partir de 14h).

La classe de GS/CP
de Christine Collombet
au Festival « Livres à vous »

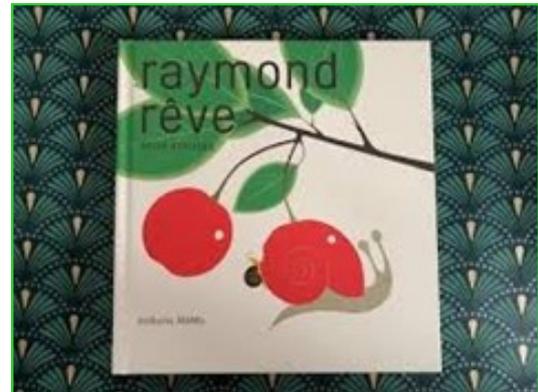


« Notre classe a participé au Festival « Livres à vous ». Nous avons décoré un parapluie qui a été exposé sur la scène du Grand Angle.

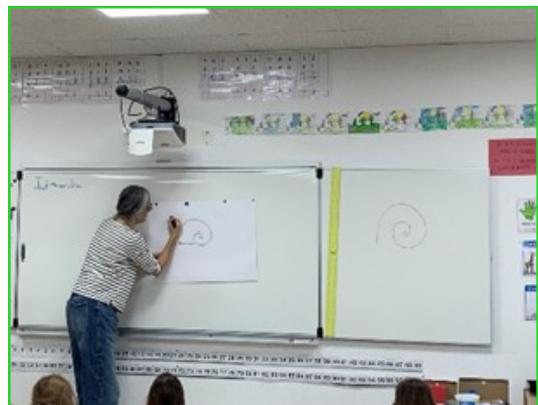
Nous avons choisi de représenter **les 4 éléments** : terre, air, eau, feu.



Nous avons aussi lu et travaillé sur les albums d'Anne Crausaz. C'est une autrice et illustratrice qui est venue dans notre classe. On a beaucoup aimé un de ces livres : « Raymond rêve ».



Nous avons pu apprendre à dessiner avec elle des escargots très rigolos ! »



Les élèves de la classe de Grande Section/CP de Christine Collombet

C hute d'arbre : responsabilité, règles de sécurité

Qui est responsable en cas de chute d'arbre ?

Lorsqu'un arbre tombe et endommage une clôture, une voiture, des câbles électriques et/ou téléphoniques, la question de la responsabilité se pose.

En général, si l'arbre appartient à un voisin, la responsabilité de la chute et des dommages qui en résultent incombe au propriétaire de l'arbre.

Lorsque votre voiture est endommagée par la chute d'un arbre, votre assurance auto n'intervient pas automatiquement. Si l'arbre qui a causé les dégâts se situe chez votre voisin, vous serez indemnisé au titre de sa responsabilité civile. Dans le cas où la chute de l'arbre est due à un événement climatique, c'est votre assurance auto qui vous indemnisera, à condition que vous ayez souscrit à une garantie catastrophe naturelle ou tempête.

En tant que propriétaire du terrain, vous êtes responsable de vos arbres et des accidents qu'ils peuvent provoquer.

Par exemple, votre responsabilité civile sera engagée si votre arbre n'est pas élagué et que la chute d'une branche ou d'un arbre blesse quelqu'un sur la voie publique ou sur le terrain de votre voisin.

Si la chute de l'arbre est liée à un mauvais entretien, vous ne serez pas systématiquement indemnisé par votre assureur.

La responsabilité de l'enlèvement de l'arbre privé qui est tombé sur un chemin rural, une voirie communale ou départementale, des lignes électriques ou téléphoniques ainsi que dans un ruisseau, incombe généralement au propriétaire du terrain sur lequel se trouve l'arbre.

Dans le cas d'une catastrophe naturelle, il est possible que les autorités compétentes, telles que la commune ou le département, prennent en charge l'enlèvement des arbres tombés sur le domaine public ou un chemin rural, notamment pour garantir la sûreté et la commodité du passage.

Dans le cas contraire, si le propriétaire ne prend pas les mesures nécessaires, la commune peut intervenir et effectuer les travaux d'office, aux frais du propriétaire.

Il est recommandé de contacter les autorités locales compétentes, telles que la commune ou le maire, pour signaler l'incident et obtenir des conseils sur les mesures à prendre.



Que couvre mon assurance habitation ?

Chute d'arbre : que couvre mon assurance habitation ?

Arbre tombé à cause d'une tempête ou d'une catastrophe naturelle : quel est le rôle de l'assurance habitation dans un cas de force majeur ?

Lorsqu'un arbre tombe en raison d'une catastrophe naturelle, d'une tempête ou d'un tremblement de terre par exemple, l'assurance habitation joue un rôle crucial dans la couverture des dommages. En général, dans le cadre de l'assurance habitation, les compagnies d'assurance couvrent les dommages causés à la structure de la maison, y compris ceux causés par la chute d'arbre.

Pour éviter tout questionnement face à des situations compliquées lors de désordres émanant de la chute d'un arbre, il est donc conseillé à tout propriétaire de **faire l'inventaire des arbres potentiellement accidentogènes dont ils sont propriétaires et d'effectuer la maintenance préventive de ceux-ci, tant pour les arbres en bordures de voirie ou chemin que sur les ruisseaux de notre commune (source d'embâcle).**

Les conditions d'indemnisation dépendent des termes de votre contrat d'assurance.

N'hésitez pas à vérifier auprès de votre assureur les termes exacts de votre contrat pour ce type de situation et pour connaître l'étendue de la couverture.

Qu'en est-il de l'entretien des arbres et des réseaux ?

Pour rester branché, élaguez

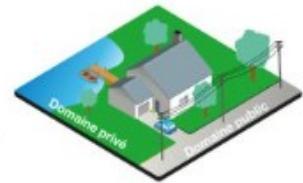


Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



 Les bénéfices d'un élagage régulier Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte Limiter le ramassage des feuilles Prévenir la chute des branches	 Le conseil Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe
---	--

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

ENEDIS

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

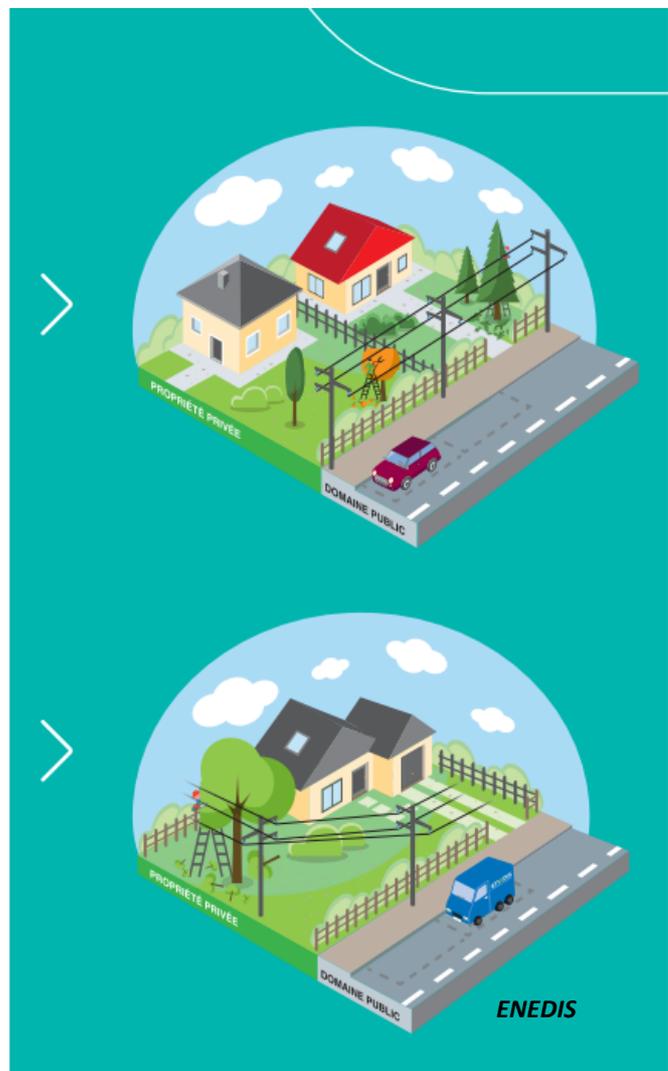
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

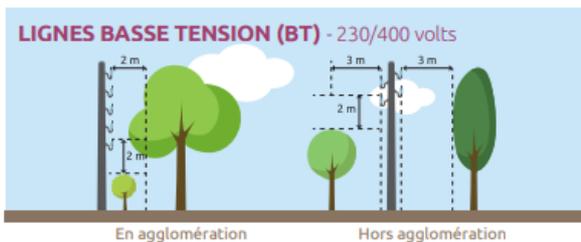
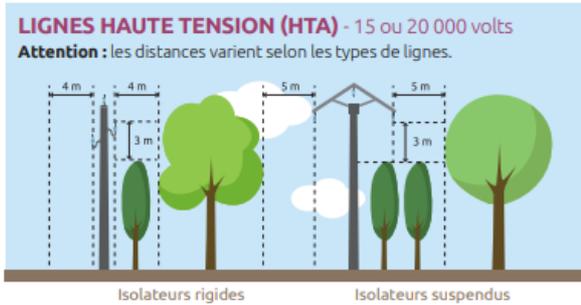
« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »



ENEDIS

Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

ENEDIS

LA VIE ASSOCIATIVE

Croqu'Arts

Croqu'arts

Le prochain **Méli Mélo de Pinceaux** se déroulera les 17 et 18 mai 2025

Le thème retenu cette année est :
 « **Les mystères de la nuit** »

Pour plus de cohérence lors de l'exposition, une dimension minimale des tableaux sera exigée: 40 cm x 40 cm

Tous les peintres amateurs de Saint-Aupre et des communes environnantes sont invités à participer gratuitement à cette exposition qui connaît chaque année un beau succès.

Pour les inscriptions, par mail :
 Evelyne Billion-Grand (evelyne.billiongrand@orange.fr) ou
 Christian Argoud (christian.argoud@orange.fr)
avant le 31 mars 2025.



Peter Doig, "Milky Way", 1989-90 - © Adagp, Paris 2018

L'année est partie sur les chapeaux de roues : des dimanches croissants, récréés musicales, les ateliers d'anglais conversationnel, un concert chorale de haut vol, deux projections de documentaires, un Troc'o plantes en partenariat avec la municipalité de Crossey et un atelier 2 tonnes, animé par le Collectif Demain de Crossey.

Une exposition très colorée de pop art de Croqu'Arts est en place dans le REPÈRE depuis octobre (nous sommes toujours ouverts à des propositions d'expositions).

Et la deuxième journée de mieux être en octobre était un grand succès, avec une trentaine de pratiquants locaux et beaucoup de visiteurs qui ont pu profiter des ateliers, conférences et animations, l'équipe est motivée pour en faire une animation annuelle.

Notre AG a eu lieu en octobre, un moment important dans la vie d'une association, le CA a été reconduit avec un nouveau membre (bienvenue à Philippe) de même que le bureau lors du CA de novembre.

La suite de l'année s'annonce bien remplie en effet, hormis nos activités régulières : **anglais conversationnel** hebdomadaire, **dimanche croissants** et **récré musicales** mensuels, il y a encore plusieurs **projections de documentaires** prévues, avec une intervention de spécialiste du sujet du film et toujours dans l'idée d'apporter des messages positifs :

- **10 janvier : Les Joueurs d'hiver**, de Guillaume Duval, la vie Québécoise vue à travers les patineurs lors de l'arrivée des glaces d'hiver.
- **21 février : Les Musiciennes contre les Talibans** de Sarah Younsi et Mandakini Gahlot : des membres du Zohra Orchestra, le premier orchestre exclusivement féminin d'Afghanistan, ont réussi à fuir le pays et militent à l'échelle internationale pour sauver leurs camarades.
- **4 avril : De chaque instant**, de Nicolas Philibert : un regard attachant sur l'apprentissage de jeunes infirmiers en France.
- **6 juin : Les Vignerones** de Guillaume Bodin : une rencontre avec quelques vigneronnes qui ont su percer les secrets du monde du vin pour élaborer des nectars reconnus mondialement.

Nous aurons le plaisir de montrer des travaux d'un atelier périscolaire de l'école de Saint-Aupre sur l'Amérique du Nord et du Sud en février et mars.

Nous avons pu organiser **3 grands concerts** cette année :

- **8 mars** : dans le cadre de la Journée Internationale de Droits des femmes : un concert exceptionnel avec 3 groupes locaux
 - **Mam'zèle**, chorale de femmes de Crossey
 - **Mathilde Dionnet**, chanteuse interprète de Voiron et
 - **Elsa Forêt**, groupe formé autour d'Elsa Sylvestre, qui interprète ses chansons originales

- **12 avril : Sunshine in Ohio**, un groupe de Grenoble qui réinvente et interprète le « Mountain Music » des Appalaches des USA. De la musique blue grass de grande qualité et de l'humour tout au long de la soirée.

<https://sunshineinohio.com/page/accueil>

- **16 mai** : pour le concert d'ouverture de Passion & Art, nous aurons le plaisir d'accueillir **Barefoot Iano**, le bluesman aux pieds nus, avec son nouveau groupe pour nous mettre dans l'ambiance du weekend.

- **17 et 18 mai : Passion & Art**, le week-end de « lâcher d'artistes » du village et de ses alentours, toutes sortes d'art, de la musique et certainement quelques surprises pendant ce week-end qui s'inscrit pleinement dans la vie du village depuis sa première édition en 2017.

Puis, avant de souffler un peu pendant la pause estivale, nous prévoyons un bal folk et la Fête de la musique.

Peut-être qu'il y aura quelques autres animations si l'occasion se présente et qu'il y ait quelqu'un du REPÈRE qui a encore de l'énergie pour s'en occuper !

Pour rester informés de ce que nous prévoyons, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur notre site

www.lereperestaupre.fr

Au plaisir de vous voir bientôt,

L'équipe du REPÈRE

Sou des écoles

Chers Parents et Habitants de Saint-Aupre,



Suite à notre assemblée générale du 24 septembre, nous avons le plaisir d'annoncer que le Sou des Écoles compte désormais deux nouveaux bénévoles.

Bienvenue à Lucie et à Laurie !

Voici un récapitulatif des prochaines manifestations :

- **Vente de sapins et de chocolats de Noël :**

Nous lançons comme chaque année notre opération de vente de sapins et de chocolats, l'occasion idéale de préparer les fêtes tout en soutenant les projets scolaires.

- **Spectacle de Noël :**

Notre traditionnel spectacle de Noël aura lieu le samedi 07 décembre à partir de 18h à la salle des fêtes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

- **Marché de Noël le 14 décembre :**

Le Sou des Écoles s'associe avec la classe de CM2 pour tenir un stand lors du marché de Noël.

Au programme, vente de gâteaux et de billets de tombola.

Les fonds récoltés permettront de financer la classe verte prévue dans le Vercors en mai 2025.

- **Vente de billets de tombola par les élèves de CM2 :**

Afin de maximiser les fonds pour leur classe verte, les élèves de CM2 effectueront également une vente de billets de tombola en porte-à-porte.



Merci de leur réserver un accueil chaleureux !

Nous comptons sur votre soutien pour le succès de ces événements. À très bientôt pour partager ensemble ces moments festifs !



L'équipe du Sou des Écoles de Saint-Aupre

A^{EJ}

L'agenda de l'AEJ



Samedi 07 décembre 10h à 12h

Atelier Cuisine – Parents / Enfants –

Thème : Noël épicé, pain d'épice

AEJ – 2€/personne – Sur réservation

Samedi 14 décembre 13h30 à 15h

Kinball en famille – à partir de 6 ans

Gymnase – 5€/famille – Sur réservation

Renseignements et réservations

04 76 93 42 31 – secretariat@aej-crossey.fr

L'agenda de Casajeux



Vendredi 20 décembre

Soirée Ciné Pizz' & Jeux

à partir de 19h – AEJ Crossey – Accès libre

Jeux de société, projection film de Noël

Commande groupée de pizzas en contactant Nicolas

Vendredi 24 janvier

Soirée Pizz' & Jeux

à partir de 19h – AEJ Crossey – Accès libre

Jeux de société, projection film

Commande groupée de pizzas en contactant Nicolas

Vendredi 07 février

Tarti-Jeux

à partir de 17h – Salle des fêtes de Saint Aupre – Accès libre

Jeux de société et Tartiflette sur réservation

(5€ la petite, 8€ la grande)

Vendredi 21 février

Soirée Pizz' & Jeux

à partir de 19h – AEJ Crossey – Accès libre

Jeux de société, projection film

Commande groupée de pizzas en contactant Nicolas

Renseignements et réservations

Nicolas Wong – Ludothécaire

07 84 50 52 87 – casajeux@aej-crossey.fr



Comité des Fêtes

Cette nouvelle année, presque écoulée, a encore été très riche en mouvements pour le Comité.
Et ce n'est pas fini !

Dans la continuité de la soirée qui a rassemblé plus de 70 bénévoles le 11 octobre dernier, je tiens à renouveler tous mes sincères remerciements à celles et ceux qui ont participé à l'organisation de la **419^{ème} Foire aux Chèvres**.

Comme vous l'aurez constaté, ce fut un succès.

Une affluence record le samedi sous un temps magnifique et un dimanche moins agité mais malgré tout réussi, en échappant aux pluies qui bordaient notre commune. Cette année, un challenge de taille a été relevé pour le pôle restauration, avec la mise en place d'un nouveau traiteur. Dans un contexte où les repas se vendent de moins en moins chaque année, il a fallu trouver l'énergie de croire encore au développement de ce système pluricentenaire.

Grâce aussi à l'implication de Cyrille et Mélanie (BC TRAITTEUR), nous avons pu trouver des solutions qui nous ont permis de gagner sur tous les plans ! Economique, sanitaire et organisationnel. La modernisation de ce pôle restauration s'est vue récompensée tout en conservant son caractère traditionnel.

Nous avons adapté notre offre en restauration rapide à la demande et aux comportements d'achat des visiteurs : 2 stands étaient présents, tenus par 2 nouvelles associations partenaires Saintaupriennes, qui ont écoulé pas moins de 850 diots sur le week-end !

Je crois très fortement, qu'il faut savoir écouter toutes les voix qui souhaitent s'exprimer pour l'évolution de nos animations. C'est pourquoi, je vous convie à venir nous rencontrer lors de notre **prochaine assemblée générale** du mois de janvier prochain. Nous devons avoir conscience de la qualité de vie que nous avons ici et la chance de pouvoir créer du lien, s'exprimer librement sans céder aux chants des sirènes de l'hystérisation des débats.

Enfin, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour notre **3^{ème} Marché de Noël, ce 14 décembre**.

Nous avons choisi cette année, une formation mixte de chanteurs et chanteuses passionnés qui nous fera voyager sur l'île de beauté.

Au programme donc du **concert de 18h à l'église**, des histoires de bergers, chants sacrés et polyphonies Corses !
Pensez à pré-réserver, les places sont limitées !

À très vite,

Jérôme Charrat, Président du Comité des Fêtes de Saint-Aupre

Marché de Noël

à St Aupre

Samedi 14 décembre 2024

Artisans d'art - Commerçants - Producteurs locaux
Petite restauration sur place : tartiflette, huîtres, escargots, ...

Buvette du Foyer Sully : Vin chaud, bières de Noël, ...
Les jeux de l'AEJ et leurs crêpes, gaufres, ...

Concert 18h

Eglise de St Aupre
Chants et polyphonies Corses
avec VERCORSICA
Sous la direction de Joël Truffa



6€

Gratuit pour
les - 12 ans

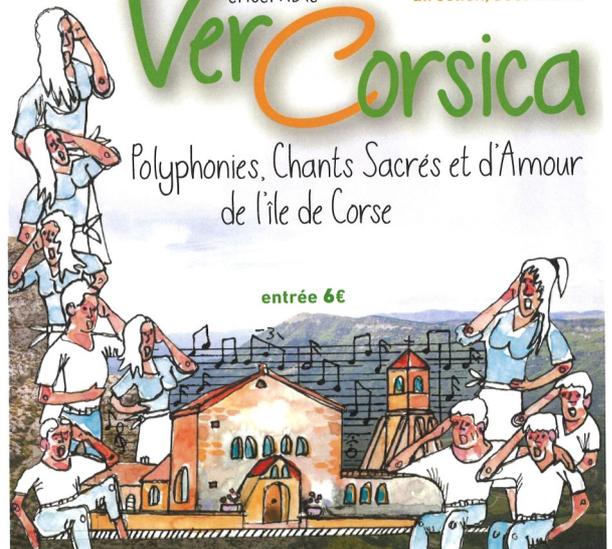


le Comité des fêtes de **Saint Aupre** présente
en concert
samedi 14 décembre 2024 - 18h
église de **Saint-Aupre** - 38

ensemble **VerCorsica** direction, Joël Truffa

Polyphonies, Chants Sacrés et d'Amour
de l'île de Corse

entrée 6€





La troupe du " Tilleul m'a dit " jouera pour vous
FABULER C'EST FABULEUX

samedi 1er février 2025 à 20h
et dimanche 2 Février 2025 à 17h

Salle du tilleul
Saint Aupre

Mise en scène: Isabelle Huré

Tarif 9€, réduit 5€

Tilleul m'a dit

Rendez-vous les 1er et 2 février prochains pour le nouveau spectacle de la troupe de théâtre du Tilleul m'a dit.

« Fabuler , c'est Fabuleux » est une adaptation moderne et décalée des fables de la Fontaine, qui ne manquera pas de vous faire rire !

Le bistrot de Ginette voit défiler les vedettes des fables

dont les messages restent bien d'actualité !

Deux horaires de spectacle :

- samedi 1er février à 20h ,
- dimanche 2 février à 17h, à la salle du Tilleul.

Tarif : 9 euros, réduit 5 euros.

Pensez à réserver au **06 71 71 80 83**.

Rien que pour votre plaisir, faut réserver à point !

ACCA de St Aupre

BOUDIN À LA CHAUDIERE




**1 KG DE BOUDIN
+ FRICASSEE
= 12€**

19 JANVIER 2025
DE 10H À 13H

Réservation : 06.89.49.57.28
Adresse : Salle du Tilleul (polyvalente) de Saint Aupre 38960

FOYER SULLY

VENTE À EMPORTER

Sur réservation



DIMANCHE À PARTIR DE 10H
26 JANVIER À LA SALLE DES FÊTES
DE ST AUPRE

12€ LA PART

COCHON DE L'ELEVAGE FAURE
ACCOMPAGNÉ DE GRATIN DAUPHINOIS

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
07 81 43 22 51

INFOS GÉNÉRALES

Bibliothèque de St Etienne de Crossey



Agenda de la bibliothèque

DÉCEMBRE

Samedi 7 décembre à 10h

Club Bulles et Bib

Quelle est l'histoire qui vous a fait changer de point de vue ?

Venez échanger autour de vos dernière lecture de BD, manga ou comics. En partenariat avec l'association *Ça bulle au village*.

Ado / adulte - Salle Cote Guere - Entrée libre



Mercredi 18 décembre de 14h à 17h

Atelier créatif «Poésie de papier »

Avec un fil de fer et du papier, créez de petites sculptures sur du bois flotté.

Animé par Marie-Claude Drevetton

Parent-enfant (À partir de 7 ans)

Salle Cote Guere – sur inscription



Fermeture de la bibliothèque (et de la boîte retour extérieure) du 24/12 au 01/01 inclus.

Réouverture le jeudi 2 janvier aux horaires habituels.

JANVIER

Jeudi 9 janvier à 10h30

Rudy, raconte-nous des histoires !

Venez écouter des histoires et des comptines pour les tout-petits .

Dès 18 mois - Salle Cote Guere – sur inscription



Mercredi 15 janvier à 19h

Vous aimez lire, partager, échanger... Rejoignez-nous !

Envie de parler de vos dernières lectures? Rendez-vous à la bibliothèque pour échanger sur vos impressions et découvrir les lectures d'autres personnes.

Ado / adulte - Salle Cote Guere - Entrée libre



Samedi 25 janvier 17h

Projection du film « Quand j'étais petit à St Etienne de Crossey »



Des enfants ont interviewé les aînés du village sur leur vie à St Etienne de Crossey au même âge.

Découvrez des témoignages sans filtres et émouvants, filmés et dessinés, qui dépeignent une époque aujourd'hui révolue. À chaque portrait c'est une rencontre qui résonne dans le cœur des enfants...

Après la projection du film, venez échanger avec l'équipe, les enfants, les habitants, autour d'un apéro convivial.

Salle du conseil - Entrée libre - (durée 1h de film + échange et apéro)

FÉVRIER

Mercredi 19 février à 19h

Club Bulles et bib

Venez échanger autour de vos dernières lectures de BD, manga ou comics.

En partenariat avec l'association *Ça bulle au village*.

Ado / adulte

Salle Cote Guere - Entrée libre



Informations pratiques

Horaires

Lundi / Samedi : 17h-19h

Mercredi/Jeudi : 15h-19h

Vendredi : 9h-12h

À VOS AGENDAS !

Décembre

Samedi 7

Installation des décorations de Noël
RDV devant l'école à partir de 9h30



Du dimanche 8 décembre 2024 au 31 janvier 2025
de 10h à 17h30

Venez visiter la crèche à l'église de Saint-Aupre le bas

Mercredi 11

Permanence Architecte Conseil
Sur rdv préalable - à partir de 14h - salle du Conseil

Samedi 14

Marché de Noël et Concert à l'église

Comité des Fêtes
Place de l'église

Concert Ensemble Vercorsica

Eglise à 18h - pensez à pré-réserver !

Janvier

Mercredi 8

Permanence Architecte Conseil
Sur rdv préalable
- à partir de 14h - salle du Conseil

Samedi 11

Cérémonie des Vœux
11h - salle du Tilleul

Dimanche 12

Repas des Aînés
Salle du Tilleul

Dimanche 19

Boudin à la chaudière
ACCA - sur réservation - de 10h à 13h - salle du Tilleul

Dimanche 26

Cochon -gratin dauphinois -Vente à emporter
Foyer Sully - à partir de 10h - salle du Tilleul
Sur réservation uniquement

Février

Samedi 1er et Dimanche 2

Théâtre « Fabuler c'est fabuleux »

Tilleul m'a dit - salle du Tilleul
Samedi à 20h / Dimanche à 17h
Pensez à réserver !

Mardi 4

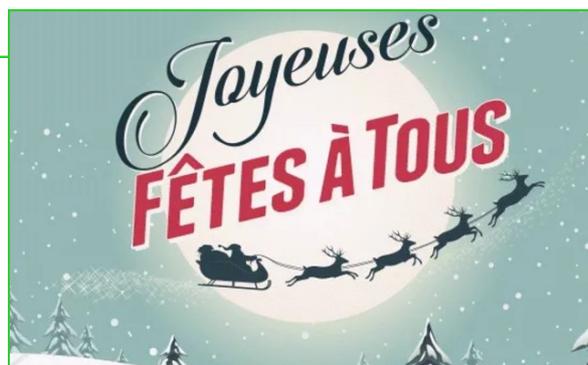
Permanence Mutualp
Sur rdv

Vendredi 7

Soirée Tartiflette
À partir de 17h - salle des fêtes de Saint-Aupre
Accès libre - Tartiflette sur réservation

 **Recensement**
de la population 2025

Du 16 janvier au 15 février 2025



St Etienne de Crossey

Bibliothèque

Fermeture de la bibliothèque (et de la boîte retour extérieure) du 24/12 au 01/01 inclus.
Réouverture le jeudi 2 janvier aux horaires habituels.



Saint-Nicolas de Macherin

Janvier

Dimanche 26

Concours de belote
St Nicolas Contacts

Dimanche 9 février

Matinée diots organisée par
le Sou des Ecoles

Dimanche 23 février

Repas chasse (à emporter)
organisée par ACCA

Dimanche 2 mars

Concours de belote + repas moules frites
organisé par Comité des fêtes

Médecin de garde

Pour accéder au médecin de garde
les week-end et de 20h à minuit, composez le **15**.



www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°153

Directeur de Publication :
Patrick BUISSON

Tirage : 500 exemplaires

Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupre

Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Horaires d'accueil du secrétariat de mairie :

Lundi : 16h00 - 19h00

Mardi : 13h30 - 17h45

Jeudi : 13h30 - 17h45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr